

SUEZ AU CHILI

→ Mise en demeure

9 JUILLET 2020

→ Assignation en justice

7 JUIN 2021

ENJEUX

Le 7 juillet 2021, le groupe français Suez, premier fournisseur privé d'eau dans le monde, est assigné en justice devant le Tribunal de Nanterre. En juillet 2019, les habitants d'Osorno, au Chili, où Suez détient plus de 43% du marché de la distribution d'eau, avaient été privés d'eau pendant 10 jours et l'alerte sanitaire décrétée, du fait de la contamination du réseau d'eau potable suite à un nouvel incident d'exploitation d'ESSAL, société contrôlée par Suez. Il faisait suite à des dysfonctionnements, négligences et manquements continus, pointés à de multiples reprises par les instances de contrôles chiliennes, qui avaient évoqué au préalable « un risque élevé ».

ACTEURS

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), la Ligue française des droits de l'Homme (LDH) et les deux organisations chiliennes l'Observatorio ciudadano et le Red Ambiental Ciudadana de Osorno sont à l'initiative de cette démarche auprès de Suez.



© FIDH



Ana Pérez Adroher

Chargée de projet

aperez@fidh.org

Sacha Feierabend

Chargé de programme

sfeierabend@fidh.org

Pour aller plus loin

[Suite à la crise sanitaire d'Osorno \(Chili\), Suez assignée sur le fondement de la loi sur le devoir de vigilance,](#)

FIDH, juin 2021

[Questions – Réponses,](#) FIDH, juin 2021

PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

Le 10 juillet 2019, 2 000 litres de pétrole étaient déversés dans l'usine d'eau potable de Caipulli, exploitée par la filiale de Suez dans la ville d'Osorno. La source de captage de l'usine fut contaminée par les hydrocarbures, entraînant la contamination de l'ensemble du réseau d'eau potable, qui approvisionne 49 000 foyers de la commune, soit 140 500 habitants (97,9% de la population). La contamination a également atteint deux cours d'eau : le rio Rahue et le rio Damas. La coupure d'eau s'est prolongée pendant plus de dix jours. Les habitants d'Osorno, ainsi que les établissements essentiels à la vie de la commune (hôpitaux, centres de santé, centres de dialyse, établissement de soins de longue durée pour personnes âgées, etc.) ont été coupés d'un accès à l'eau potable, provoquant une grave crise sanitaire. Le 12 juillet 2019, l'état d'alerte sanitaire était déclaré par décret. Aucune étude épidémiologique n'a été diligentée a posteriori pour évaluer le nombre de victimes.

Pendant cette période d'alerte, la crise sanitaire a été aggravée en raison de l'installation tardive et incomplète des points d'eau alternatifs qui auraient dû être mis en place immédiatement par ESSAL, ainsi que par un approvisionnement insuffisant et de mauvaise qualité de l'eau fournie. Le service d'approvisionnement en eau n'a été totalement rétabli que le 21 juillet 2019. L'alerte sanitaire a dû être prolongée jusqu'au 31 août 2019.

« Les citoyens d'Osorno ont droit à un service régulier d'eau potable de qualité, comme tout être humain. Ainsi qu'un droit à être réparés pour les dommages causés à leur santé et à l'écosystème. Compte tenu des manquements répétés d'ESSAL, nous demandons à la société mère, Suez, de prendre les mesures requises » a déclaré **Ricardo Becerra de la Red Ambiental Ciudadana de Osorno**. Ces graves atteintes sont fondamentalement dues à l'absence de mesures de prévention et de mesures correctives mises en place par la société ESSAL, alors même que la Superintendencia de Servicios Sanitarios (SISS), entité publique en charge de l'inspection de ce type de services au Chili, avait dès 2018 alerté sur les nombreuses anomalies de l'infrastructure, estimant le « risque élevé » et avait imposé 36 amendes ces cinq dernières années à la société.

« Le nouveau plan de vigilance de Suez publié en avril 2021, ne permet pas de satisfaire aux obligations impliquées par le devoir de vigilance qui s'imposent à l'entreprise. Ainsi, Suez doit publier un nouveau plan de vigilance comprenant, entre autres, les mesures efficaces mises en place, en consultation avec les communautés locales et les parties prenantes, pour éviter que de nouvelles crises sanitaires au Chili se produisent en raison du comportement négligent de ses filiales. Il est particulièrement important car Suez contrôle plus de 43 % du marché de l'eau au Chili et les incidents sont toujours fréquents et insuffisamment prévenus » explique **Maddalena Neglia**, responsable bureau mondialisation et droits humains de la FIDH.

« Après avoir tenté sans succès d'obtenir de Suez des engagements significatifs pour prévenir la répétition de telles crises sanitaires, nous demandons maintenant au Tribunal d'enjoindre Suez à répondre à nos demandes » explique **José Aylwin de l'Observatorio ciudadano**.

